

# LE DYNAMITAGE DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE DE L'AIRETTE DOIT CESSER !

*Sept raisons de participer à la réunion publique d'information animée par  
"Les Défenseurs du Lac de l'Airette"*

- 1) Les travaux démarrés par l'entreprise Guintoli sont un défi au bon sens environnemental le plus élémentaire : morceaux de béton concassés et enterrés dans le lit du torrent, réservoir d'eau croupie qui en cas d'écoulement polluera gravement le Jaur et refus — par seul souci de faire de la thune — d'évacuer les débris sur une station de conditionnement des gravats, située à Béziers, chez Braud.
- 2) Les raisons du dynamitage sont une « fable » autour de l'idée que le barrage serait dangereux, alors que c'était un indispensable écrêteur de crues. Lors du prochain épisode cévenol, les énormes troncs qui vont dévaler du Chavardès confirmeront l'utilité cardinale des travaux effectués il y cinquante ans par M. Roger, maire de Mons à l'époque.
- 3) L'alimentation actuelle en eau se fait à partir d'un forage au-dessus de Vieussan, qui en cas de défaillance ne pourra plus être suppléé par l'Airette.
- 4) L'eau de l'Airette s'est avérée bien meilleure en goût que l'eau du forage d'une part, et moins chère à l'usage d'autre part : en effet, le calcaire de l'eau souterraine occasionne des dégâts irréversibles sur les cumulus entre autres. Cerise sur le gâteau, l'eau de la montagne est bien moins chère à répartir que l'eau en provenance de la nappe aptienne, fort onéreuse à l'usage contrairement à ce qu'avaient prévu les bureaux d'études de Béziers, grassement payés pour passer sous silence les vrais inconvénients de l'eau de la nappe de Vieussan.
- 5) Un plan « *eau douce pour la vallée du Jaur* » mérite d'être mis en place quand les multinationales de l'eau sont, comme des rapaces, prêtes à corriger la mauvaise qualité de l'eau du forage en échange d'une mesure de privatisation.
- 6) Au lieu d'entretenir le barrage de l'Airette, les deniers de la Communauté de Communes du canton d'Olargues sont versés à un plan — hasardeux — d'irrigation du vignoble de Roquebrun ; il faudrait peut-être revoir une telle fuite en avant.
- 7) Des mesures d'indemnisation des usagers sont à provisionner sur le prochain budget, car les dégâts du calcaire, une fois chiffrés par enquête publique, s'avèrent d'ores et déjà significatifs.

Enquête sur la qualité de l'eau à télécharger sur le blog <http://ayrettesanseau.over-blog.com/>

## Réagir ! Repenser ! Refonder !

### Réunion publique mercredi 7 août à 18h Salle de Vilaris – Saint-Julien



